



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Reynald Castonguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, lors de la séance ordinaire du 13 mars 2018, a adopté le **Règlement numéro 395-2018 modifiant le règlement numéro 377-2015 relatif au traitement des élus municipaux**

Ledit règlement est disponible au bureau municipal, au 1111, rue du Parc, à Saint-Roch-de-Richelieu, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 15^e jour du mois de mars 2018.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Reynald Castonguay